

1.4

**ENQUÊTES ADMINISTRATIVES,
AUDIT INTERNE**





Dans le cadre de la maîtrise des activités de la collectivité, la direction de la modernisation et des réformes de l'administration (DMRA) est chargée de contrôler et d'inspecter l'ensemble des services, établissements publics, offices et organismes publics du territoire investis d'une mission de service public, ou gérant des fonds publics territoriaux dans les domaines administratif, technique et financier.

A ce titre et dans ce cadre, l'inspecteur général de l'Administration engage des études et des audits, parfois des enquêtes administratives, celles-ci uniquement sur lettre de mission du Président de la Polynésie française.

Outre le suivi des recommandations d'audit, six audits ont été pilotés ou menés en 2023 par le bureau de l'audit interne et de l'inspection de la DMRA :

Audit sur la gestion de la paie et de son processus en quatre rapports :

Référentiel de paie - Rapport n° 1198/DMRA/CFDL du 06/10/2023 ;

Conformité de la paie actuelle - Rapport n° 1432/DMRA/CFDL du 04/12/2023 ;

Processus de la paie actuelle - Rapport n° 866/DMRA/CFDL du 09/08/2023 ;

Macro-processus de pilotage de la masse salariale et des emplois - Rapport n° 187/DMRA/CFDL 16/02/2024 ;

Audit sur la gestion du matériel informatique à la Direction du système d'information - Rapport n° 960/DMRA/CFDL du 07/08/2023 ;

Audit sur l'organisation et le fonctionnement du Service d'accueil et de sécurité - Rapport n° 966/DMRA/CFDL du 16/08/2023.

Dans le cadre de sa mission de contrôle, il émet un avis sur les évolutions des niveaux indemnitaires relatifs aux emplois, et sur les propositions d'octroi individuelles.

